



# CODE DE VIE 2017-2018

REMARQUE : Pour souligner l'importance des responsabilités et des règlements énoncés dans le présent code de vie, nous demandons aux parents de prendre connaissance des informations suivantes avec leur enfant.

## **Pour améliorer la qualité de vie à l'école primaire Arundel, je promets de respecter les règlements suivants :**

1. J'agirai calmement, et je serai poli et respectueux envers les enseignants, les surveillants, la secrétaire, le concierge, la direction, les bénévoles et les autres élèves.
2. Je laisserai les bonbons, la gomme à mâcher et toute autre friandise à la maison, de même que les objets de valeur, les jouets et les effets personnels suivants : consoles de jeu, lecteurs de musique portatifs, appareils photo, téléphones cellulaires, argent, cartes de collection, etc. Je comprends qu'il n'est pas permis d'échanger ou de partager des articles.
3. Je vais respecter les biens de l'école, comme les pupitres, les livres, les ordinateurs et les autres ressources disponibles. Je suis fier de mon école et je contribuerai à la garder propre, tant à l'intérieur que dans la cour d'école.
4. Je vais suivre les directives de la politique de la commission scolaire intitulée « Politique relative à l'utilisation des ressources des technologies de l'information et de la communication » (annexe VI).
5. **Je vais arriver à l'école à l'heure.** Si j'arrive en retard, mes parents ou la personne désignée doivent m'accompagner au secrétariat et signer le registre de l'école. Si je dois quitter l'école avant la fin de la journée, mes parents doivent se présenter au secrétariat et signer le registre de l'école, et mes enseignants doivent en être informés de façon appropriée. **Pour des raisons de sécurité, mes parents doivent aviser l'école de mon absence en appelant le 819 687-9159 avant 9 h.**
6. Je sortirai de la cour d'école seulement avec la permission d'un enseignant ou d'un surveillant. Au son de la cloche, je vais cesser de jouer et je prendrai mon rang en silence. Je vais entrer dans l'école et me diriger vers ma case et ma classe le plus silencieusement possible afin de ne pas déranger les autres et je vais m'assurer d'avoir bien rangé tous mes effets personnels.
7. Si j'ai un malentendu avec un ami et je n'arrive pas à résoudre le conflit par moi-même, je vais trouver un enseignant ou un surveillant, l'informer de la situation et lui permettre d'intervenir. JE VAIS DEMEURER POLI ET RESPECTUEUX AVEC LES AUTRES et je vais résoudre mes conflits autrement que par la bagarre. Si c'est nécessaire, je vais demander l'aide d'un adulte pour m'aider à résoudre un problème.
8. Je vais m'habiller proprement pour l'école et je vais suivre le code vestimentaire de l'école.
9. Si je suis trop malade pour participer à toutes les activités régulières de l'école (examens en classe, récréation, cours d'éducation physique, etc.), je vais rester chez moi jusqu'à ce que je sois mieux. Je comprends que l'école ne peut m'administrer **AUCUN** médicament si mes parents n'ont pas signé les documents appropriés.

**Si j'ai de la difficulté à suivre les règlements de l'école, je comprends que mon enseignant ou la direction avisera mes parents par l'entremise d'une note à l'agenda, d'un appel téléphonique et/ou d'un avis de comportement.**

## COMMUNICATION ENTRE LA MAISON ET L'ÉCOLE

L'école primaire Arundel est une école de quartier unique. Afin d'enrichir et soutenir l'expérience des élèves à l'école, la communication entre l'école et la maison doit se faire dans un esprit de collaboration pour être efficace. Les lignes directrices suivantes nous aideront à atteindre cet objectif.

Si votre enfant arrive à la maison en vous parlant d'un événement survenu à l'école que vous estimez sérieux ou si quelque chose vous préoccupe, suivez les étapes suivantes :

1. Demandez à votre enfant de vous en dire plus et ayez l'esprit ouvert : il se peut que vous n'ayez pas tous les faits en main, et certains détails importants sont parfois oubliés ou omis.
2. Si l'événement est arrivé en salle de classe ou dans la cour d'école et qu'il n'est pas relié à un acte de violence ou d'intimidation, **veuillez tout d'abord vous adresser à l'enseignant de la classe-foyer** en lui écrivant une note ou en l'appelant. S'il s'agit d'un incident survenu dans l'autobus scolaire, veuillez immédiatement contacter la direction. Nous vous conseillons de demander à l'école de vous aider à recueillir de plus amples informations au sujet de l'incident avant de prendre une décision sur la marche à suivre.
3. Si le problème n'a pas été résolu malgré les notes et les appels, veuillez demander à rencontrer l'enseignant ou les enseignants et/ou la direction. La direction peut agir comme intermédiaire entre toutes les parties (enseignants, élèves, etc.). Créer le meilleur environnement d'apprentissage possible pour votre enfant fait partie de la responsabilité de l'école.
4. Si la situation le justifie, vous pouvez aussi contacter la commission scolaire. Toutefois, nous vous suggérons de suivre les étapes précédentes en premier.

En suivant ces directives, vous nous aidez à maintenir une relation de confiance, ouverte et respectueuse entre la maison et l'école. Afin que les élèves de l'école primaire Arundel puissent vivre une expérience positive, ce genre de relation est essentiel.

## PLAN DE SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ARUNDEL

### Sommaire pour les parents

Révisé en mai 2016

Le plan complet se trouve sur le site Web de l'école à l'adresse suivante :

<http://arundel.schoolqc.ca/>

**OBJECTIF :** Prévenir et faire cesser toute forme d'intimidation ou de violence envers un élève, un enseignant ou tout autre membre du personnel de l'école.

*L'intimidation et la violence sont des infractions très graves que l'école traite comme telles. Pour faire suite à une modification à la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, notre plan de sécurité résume les procédures à suivre pour respecter les points prescrits par la Loi.*

## **DÉFINITIONS**

**VIOLENCE :** Toute manifestation de force – de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle – exercée intentionnellement par un individu ou un groupe, et ayant comme effet de léser, de blesser ou d’opprimer une personne en s’attaquant à son intégrité ou son bien-être physique ou psychologique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION :** Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l’inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer, intimider ou ostraciser.

Le contexte particulier de chaque situation (l’intention et l’âge de l’élève ou des élèves, ou s’il s’agit d’élèves ayant des besoins particuliers) permet de déterminer la mesure appropriée à prendre. La liste suivante n’est pas exhaustive, et l’école pourrait prendre d’autres mesures selon la gravité ou la nature répétitive du geste.

**Les gestes suivants peuvent être considérés comme des actes de violence ou d’intimidation :**

**Des incidents mineurs comme :**

- insulter, taquiner, faire des gestes inappropriés;
- agir de façon impolie, désobéir, exclure certaines personnes des activités de groupe.

**Des incidents modérés comme :**

- se moquer de l’apparence de quelqu’un, de ses attributs physiques, etc.;
- répandre des rumeurs au sujet de quelqu’un;
- frapper, sacrer, cracher, forcer quelqu’un à donner sa nourriture, son argent ou ses effets personnels;
- envoyer des courriels haineux.

**Des incidents sévères comme :**

- faire des menaces, se battre;
- faire du harcèlement, de la discrimination;
- des incidents mineurs et modérés à répétition.

**Les élèves qui blessent ou intimident d’autres élèves pourraient devoir faire face à l’une ou plusieurs des conséquences suivantes :**

- Discussion avec l’adulte qui a été témoin de l’incident ou à qui on a raconté l’incident;
- Activité de réflexion (retrait de la classe ou copie);
- Geste réparateur;
- Rencontre avec la direction;
- Avis de comportement (carton orange) envoyé à la maison pour informer les parents;
- Les parents sont contactés;
- L’élève est dirigé vers le technicien en comportement;
- L’élève doit participer à un programme d’habiletés sociales;
- Plan d’intervention;
- Perte de privilèges (exclusion du terrain de jeu ou d’activités spéciales);
- Retenue à l’école, selon la nature de l’incident;
- Travailleur social ou intervention policière, si on estime que c’est nécessaire.

**Notre école encourage la croissance personnelle et sociale et favorise le travail d'équipe où tous se sentent acceptés. Notre objectif est de permettre aux élèves de devenir des citoyens confiants, compétents et responsables. L'école primaire Arundel a mis en place des mesures de prévention et des initiatives pour atteindre ces objectifs. En voici quelques exemples :**



- Révision annuelle et approbation du code de conduite de l'école primaire Arundel par le conseil des enseignantes et enseignants et le conseil d'établissement;
- Révision annuelle et approbation du plan de sécurité de l'école par le conseil des enseignantes et enseignants et le conseil d'établissement;
- Participation des élèves au sondage *Tell Them From Me* afin de suivre leur progrès;
- Le *Buddy Program*, qui permet de jumeler un élève de maternelle à un élève de 6<sup>e</sup> année;
- Des certificats visant à récompenser les bons comportements à bord de l'autobus;
- Des leçons dans la classe d'éthique et culture religieuse sur les thèmes suivants : acceptation des différences, relations harmonieuses, résolution de conflits, violence et intimidation;
- Le programme d'habiletés sociales, animé par le technicien en comportement, pour de petits groupes d'élèves ciblés;
- Des activités de sensibilisation comme le programme « Moving Beyond Tolerance: Combatting Homophobia in Elementary School » visant à combattre l'homophobie;
- Le programme Tangage pour les élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année;
- Des assemblées sur le comportement positif, des activités de remise de prix aux élèves s'étant démarqués de façon positive;
- Des activités et des clubs à l'heure du dîner et après l'école.

**Tous devraient s'efforcer de renforcer le message que les actes d'intimidation et de violence sont inacceptables et ne seront pas tolérés. Voici quelques mesures à prendre lorsqu'on est témoin d'un acte de violence ou d'intimidation :**

- **Si je suis un élève :**

J'interviens pour mettre fin à l'acte si j'estime qu'il est sécuritaire de le faire. Sinon, je vais immédiatement chercher un adulte.

Je signale l'incident à un adulte en qui j'ai confiance.

J'utilise un langage approprié pour aborder la situation inappropriée.

J'avise un adulte si j'entends parler d'un acte imminent d'intimidation ou de violence.

- **Si je suis un membre du personnel :**

J'interviens pour mettre fin à l'acte si j'estime qu'il est sécuritaire de le faire. Sinon, je vais chercher l'aide appropriée.

Je nomme le comportement.

J'indique le comportement attendu.

Je recueille de l'information pertinente sur la situation et les personnes impliquées.

Je documente l'incident ou je dépose un rapport.

Je fais un rapport à la direction.

- **Si je ne suis ni un élève ni un membre du personnel :**

J'interviens si j'estime qu'il est sécuritaire de le faire.

Je signale l'incident à la direction ou à l'adjoint spécial.

J'encourage l'enfant à s'affirmer, à parler et à aller chercher de l'aide à l'école.

## **PROCÉDURES POUR SIGNALER UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE**

L'élève qui est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence ou qui en est lui-même la victime doit savoir qu'il peut, en tout temps, aller chercher l'aide et le soutien d'un membre du personnel ou d'un adulte de confiance. Il ne doit pas craindre de signaler l'incident, car il peut le faire de façon anonyme. Il doit faire ce qui s'impose. Les actes d'intimidation ou de violence peuvent être signalés verbalement ou par écrit. Les signalements doivent contenir suffisamment d'information pour permettre de bien gérer l'incident.

### **Un acte d'intimidation ou de violence peut être signalé de la façon suivante :**

- *En informant un membre du personnel le plus rapidement possible;*
- *En contactant la direction le plus rapidement possible, soit en personne, par téléphone ou par courriel;*
- *Dans tous les cas, s'il existe des preuves écrites, il est important d'en remettre une copie à la direction le plus rapidement possible.*

En toutes circonstances, lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence a été confirmé, la direction et/ou l'adjoint spécial doivent être informés de l'incident.

# POLITIQUE CONCERNANT LES DEVOIRS

## Quelques lignes directrices pour les parents lorsqu'ils supervisent les devoirs :

- a) Aidez votre enfant à planifier du temps pour les études, les sports et le jeu. Encouragez-le à lire tous les jours. Encouragez-le à faire ses devoirs dans un endroit calme et sans distraction et, si possible, à les faire à la même place et à la même heure tous les soirs. Posez-lui des questions orientées qui l'aideront à se souvenir de la matière enseignée. Supervisez ses devoirs, mais ne les faites pas à sa place. Assurez-vous que ses travaux écrits sont lisibles et propres.
- b) Si votre enfant n'a souvent aucun devoir à faire ou s'il n'apporte à la maison aucune lecture maison ni aucun livre de la bibliothèque, vérifiez auprès de son enseignant. Les élèves sont responsables d'écrire, dans leur AGENDA, les devoirs qu'ils ont à faire et de s'assurer qu'ils ont mis dans leur sac d'école tout le matériel dont ils auront besoin pour les faire.

Voici les périodes de temps devant être accordées aux devoirs à la maison, selon des recherches à ce sujet et le ministère de l'Éducation du Québec :

Maternelle : aucun temps officiel, mais nous vous suggérons 10 minutes de lecture.

Pour chaque année après la maternelle : multipliez l'année par 10 minutes de devoirs par jour (par exemple : 1<sup>re</sup> année = 10 minutes au total, 2<sup>e</sup> année = 20 minutes au total, et ainsi de suite). **Des lignes directrices précises à ce sujet seront données en septembre à chaque enseignant de la classe-foyer.**

**Lorsque votre enfant a négligé de faire ses devoirs à plusieurs reprises, nous vous en aviserons. Nous vous demanderons également de nous appuyer et de porter une attention particulière à ce problème.**

## RESPONSABILITÉS SUR LE TERRAIN DE JEU

- J'aide à garder notre cour d'école propre et je prends soin de notre équipement.
- Je joue de façon sécuritaire dans les champs et sur toutes les structures de jeu.
  - Je respecte les endroits désignés et je me tiens loin des cônes orange.
- Je partage, je demeure calme et poli avec tout le monde.
- Je m'habille de façon appropriée (des pantalons de pluie ou de neige, des bottes, une tuque et des mitaines, etc.).
  - Lorsque la cloche sonne, je prends mon rang.

**Je joue, je ris et j'ai du plaisir!**





## CODE VESTIMENTAIRE

**Les élèves sont tenus de respecter le code vestimentaire suivant :**

- a) Les casquettes, les capuchons et les tuques ne doivent pas être portés à l'intérieur.
- b) Les hauts décolletés ou les hauts à bretelle spaghetti, sans dos ou ultracourts ne sont pas permis à l'école de même que les pantalons à taille basse laissant paraître les sous-vêtements, les shorts courts et les minijupes. (Il est recommandé de porter des shorts sous les jupes.)
- c) Les vêtements affichant des messages et des dessins inappropriés ne sont pas permis. Les élèves devront se changer, si possible, ou porter le vêtement à l'envers.
- d) Le maquillage et les cheveux teints ne sont pas appropriés pour l'école primaire.
- e) À l'extérieur, les bottes et les pantalons de neige doivent être portés en tout temps pendant l'hiver et au début du printemps, jusqu'à ce que la cour d'école soit sèche. Les élèves doivent porter des chaussures sèches et propres à l'intérieur de l'école.
- f) Les chaussures de planche à roulettes, les chaussures à talons hauts, les gougounes, etc. ainsi que les chaussures non sécuritaires pour le cours d'éducation physique ne sont pas permises. Nous recommandons également le port de chaussures sécuritaires pour les jeux à l'extérieur.

**Nous demandons la collaboration et l'appui des parents dans l'application de ce code vestimentaire auquel doit se conformer chaque enfant, et ce, tous les jours et au cours de toute activité parascolaire.**

## POLITIQUE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS « Ma sécurité et celle des autres »

**Voici les règles de sécurité que tu dois suivre :**

1. Arrive toujours à l'heure à ton arrêt d'autobus.
2. Attends l'arrêt complet de l'autobus avant de t'en approcher.
3. Mets-toi dans la file pour monter à bord de l'autobus et tiens la rampe.
4. Trouve un siège rapidement et garde l'allée dégagée.
5. Demeure assis et parle à voix basse.
6. Garde ta tête et tes bras à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
7. Assure-toi de connaître l'emplacement des sorties d'urgence.
8. Attends l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter ton siège et mets-toi dans la file pour descendre.
9. Marche en gardant une distance sécuritaire de l'autobus de façon à ce que le conducteur puisse bien te voir.
10. Si tu dois traverser la rue devant l'autobus, marche en gardant la même distance sécuritaire de l'autobus et attends le signal du conducteur pour traverser. **NE COURS PAS et NE TE PLACE JAMAIS DERRIÈRE L'AUTOBUS.**



**Les comportements suivants à bord de l'autobus peuvent faire l'objet d'un rapport de discipline :**

1. Ne pas suivre les règles et ne pas écouter les directives du conducteur.
2. Ne pas rester dans le siège assigné.
3. Cracher, crier, boire, manger ou sauter.
4. Bousculer ou se battre.
5. Sacrer ou agir de façon impolie.



## ENGAGEMENT ENVERS NOS ÉLÈVES

Le soutien des parents est essentiel. Plus particulièrement, nous demandons aux parents de :

1. prendre connaissance de la politique disciplinaire de l'école, de la revoir et d'en discuter de façon régulière avec leur enfant afin que celui-ci puisse bien comprendre ce qui est attendu de lui;
2. communiquer avec l'école (enseignant/direction) pour obtenir de l'aide lorsqu'il s'agit de résoudre des difficultés;
3. fournir un environnement à la maison qui vient appuyer et renforcer ces directives.

Ensemble, nous participons au développement de comportements respectueux chez nos élèves pour qu'ils puissent devenir des citoyens responsables. Nous sommes déterminés à montrer l'exemple, à corriger les gestes dommageables et négatifs, et à les guider vers des solutions positives. En accompagnant nos jeunes, nous jouons un rôle de premier plan.

Nous vous demandons votre collaboration. Veuillez prendre un peu de votre temps pour lire le présent document avec votre enfant. Veuillez ensuite apposer votre signature ci-dessous pour nous indiquer que vous avez discuté de la politique disciplinaire avec votre enfant.

**Je comprends les lignes directrices et les règlements contenus dans le présent document et je m'engage à les suivre afin d'assurer la sécurité, le plaisir et l'apprentissage de tous les membres de l'école primaire Arundel.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève / date

\_\_\_\_\_  
Signature du parent / date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'enseignant / date

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction / date

**Travaillons tous ensemble  
pour faire de l'année scolaire 2017-2018  
une réussite!**